

Votations du 26 septembre : loi sur l'assurance-chômage

Ma fille que te restera-t-il des acquis chèrement acquis par nos mères et pères ?

Après avoir réduit les prestations de l'AI, après avoir voulu piller nos rentes LPP et déjà largement péjoré les conditions de la LACI lors des précédentes révisions, la majorité bourgeoise remet le couvert avec une révision scandaleuse de l'assurance chômage.

Pas de pitié pour les jeunes !

Alors que moi, ton papa, j'ai pu bénéficier de prestations chômage relativement correctes à la sortie de mes études, toi tu n'auras plus que des prestations réduites à une peau de chagrin si tu rencontres des difficultés en début de ta vie professionnelle. Ainsi les jeunes jusqu'à 30 ans devraient dorénavant accepter n'importe quel emploi, même s'il n'est pas en rapport avec leur formation, leurs capacités ou leur activité précédente. Former des jeunes à grands frais et les obliger à prendre un travail pour lequel ils sont surqualifiés risquent de leur faire perdre leurs qualifications et d'hypothéquer leur avenir professionnel. En plus, les salaires d'autres jeunes moins qualifiés sont ainsi mis sous pression. Les jeunes qui ont terminé leur formation n'auraient droit qu'à seulement 4 mois de chômage (90 indemnités journalières) au lieu d'une année (260 indemnités), puisqu'ils n'ont pas cotisé à l'AC. Le temps d'attente avant de pouvoir bénéficier de la moindre indemnité et de conseils des ORP est en plus de 6 mois.

Le temps d'attente des plus jeunes travailleurs et travailleuses, jusqu'à 25 ans, a été augmenté. Ils doivent attendre un mois la première indemnité.

Si les jeunes de moins de 25 ans sans famille à charge n'ont cotisé que pendant une année, ils devront se contenter de 200 indemnités, soit 9 mois de soutien de la part de l'assurance-chômage.

Les plus agés-e-s à la casse ou à la caisse !

Oh rassure toi tu ne seras pas la seule à passer à la caisse : le Conseil fédéral et le parlement veulent économiser 174 millions avec la réduction des indemnités journalières. Les travailleurs et travailleuses âgés (dès 55 ans) ont actuellement droit à 520 indemnités journalières s'ils ont cotisé pendant au moins une année et demie à l'assurance-chômage. Dorénavant, ils n'auraient plus droit qu'à 400 jours. Quelqu'un qui perd une nouvelle fois son emploi au bout d'un peu moins de deux ans sera doublement pénalisé: il perd six mois de soutien de la part de l'assurance-chômage. Six mois qui peuvent s'avérer cruciaux pour des travailleurs et travailleuses de cet âge qui ont beaucoup plus de mal à retrouver un emploi rapidement. Cette mesure d'économie, qui pénalise des gens qui ont travaillé toute leur vie, est indigne. Les salarié-e-s de moins de 55 ans sont aussi pénalisés. Jusqu'à présent ils avaient droit à 400 jours d'indemnités pour une période de cotisation d'un an. Dorénavant, ils n'auront plus droit qu'à 260 jours, soit moins d'un an.

Les femmes : pénalisation encore accrue.

Et les femmes me diras-tu ? Et bien, comme souvent, le coût social sera encore plus important pour elles. Les femmes qui décident de se consacrer à leur famille pendant quelques années sont toujours pénalisées. C'est souvent difficile de remettre le pied à l'étrier et de retrouver un emploi après une longue interruption. Un divorce ou la mort du partenaire ont souvent aussi des conséquences financières très lourdes sur les femmes. Mais la révision de l'assurance-chômage n'en tient absolument pas compte. Les femmes qui viennent de divorcer ou de perdre leur conjoint n'auraient plus droit qu'à 4 mois de chômage contre un an jusqu'à présent. Cette mesure concerne aussi les gens qui recherchent un emploi après une longue maladie.

Pas de sous dans les caisses ? Et nos 68 milliards ?

Peut-être est-ce une mauvaise passe, la crise financière, et après les prestations seront remises à niveau ? Les caisses sont-elles vides ? Difficile à croire après le sauvetage pour 68 milliards de francs d' une banque privée ? Les gens qui ont perdu leur emploi à cause de cette crise, ne sont-ils pas aussi essentiels au bon fonctionnement du système? Est-il supportable de plafonner le revenu sur lequel on cotise à la LACI à 126000.- ? Mais alors plus on gagne moins on cotise ? Et oui, comme presque tout le monde, tu cotiseras 2.2% de ton futur salaire mais Monsieur Yves Serra, CEO du groupe Georg Fischer auquel appartient Agie Charmilles qui a licencié 1845 personnes dans le monde dont plus de 500 en Suisse en 2009, lui, ne versera que 0.4% de son salaire à la LACI !

Soutien du canton ?

Et encore un malheur dans tout cela. Tu ne pourras pas compter sur le soutien de ton canton bien que la loi actuelle prévoit que les cantons affichant un taux de chômage élevé puissent augmenter le nombre d'indemnités journalières pour leurs sans-emploi (520 au lieu de 400). La nouvelle loi ne le permettra plus. Le report de charges sur les cantons et les communes, les villes particulièrement, se fera automatiquement si les prestations de l'assurance-chômage sont réduites. Il y aura beaucoup plus de personnes qui arriveront en fin de droit et devront émarger à l'assistance sociale !

Je m'arrête là ma fille, j'aurais encore bien d'autres raisons à évoquer pour refuser cette révision injuste, mais il est temps d'aller distribuer des tracts !

De l'engagement camarades !

Par ce petit dialogue, je tenais à montrer les méfaits de cette révision de la LACI et du système social en général mais aussi à exhorter mes camarades à s'engager chaque jour encore plus dans les délicats combats politiques à mener ! Il s'agit d'occuper le terrain par le militantisme mais également de voter et faire voter massivement pour les candidats de CS-POP aux prochaines élections cantonales ! Il faut également faire élire notre excellent candidat Christophe Schaffter au Gouvernement pour refuser une crasse passivité de notre canton face au démantèlement social voulu par le Conseil fédéral.

Ensemble sur le terrain, nous pouvons gagner ces votations et accroître massivement la représentation d'une gauche combative au parlement jurassien cet automne.

Thomas Sauvain
Secrétaire général de l'Union syndicale jurassienne (USJ)
Secrétaire régional du Syndicat des services publics (SSP)